



LE MECANISME DES CERTIFICATS VERTS

■ QU'EST CE QUE C'EST ?

Chaque fois qu'un producteur d'électricité verte produit 1000 kWh (consommés sur place ou réinjectés sur le réseau), il **reçoit un certain nombre de certificats verts** de la CWaPE (ce nombre dépend de la technologie utilisée, et de la puissance installée pour le photovoltaïque).

Le producteur d'énergie verte peut ensuite **revendre ces certificats verts aux fournisseurs d'électricité**. Ces derniers sont, quant à eux, tenus d'acheter des certificats pour atteindre des quotas qui sont revus chaque année. Par certificat manquant, les fournisseurs doivent payer une pénalité de 100 euros. Dès lors, il existe un véritable marché au sein duquel les producteurs et les fournisseurs négocient le prix du certificat vert (qui tourne autour des 90 €).

Dans la mesure où il n'est pas toujours facile de négocier face à un fournisseur d'électricité lorsqu'on est un petit producteur, **la CWaPE garantit le rachat des certificats vert au prix minimum de 65 euros**.

L'octroi des certificats verts est garanti par les autorités pendant 15 ans.

/// POUR EN SAVOIR PLUS :

www.cwape.be

www.compagnons-eole.be



Dernière révision : avril 2011

Document réalisé par :



Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stocquoy 3

B-1300 WAVRE

Tél: 010/47.19.43

environnement@uwe.be

www.environnement-entreprise.be

Avec le soutien de :

